

Justificatifs de présence en France

Preuve certaine :

Préfecture
service social
service sanitaire
établissement scolaire
jugement d'un tribunal
inscription aide médicale d'État
documents URSAFF/ASSEDIC
avis d'imposition
factures hospitalières
sécurité sociale
CAF
autre administration publique

Preuve réelle :

bulletins de salaire
relevé de banque (avec mouvements)
certificat d'un médecin de ville
certificat d'assurance/mutuelle
opérateur télécoms
EDF/GDF
quittances de loyer
documents remis par une institution

Preuve limitée :

enveloppe avec adresse à son nom
attestation d'un proche
factures
autres documents personnels